

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE D'UN DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

Demande à remettre en mairie au plus tard 15 jours avant la manifestation

Nom et prénom du demandeur :
Adresse :
Code postal : Ville :
Numéro de téléphone :
Courriel :
Agissant en qualité de* :
(*ex. : président, secrétaire, trésorier, gérant,
Nom de l'association organisatrice ou de la société :
Adresse :
Numéro d'agrément* :
(*association agréée jeunesse et sport conformément à l'article L121-4 du Code du sport)

1- Sollicite l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire pour* :
.....

(*préciser la nature de la manifestation)

Lieu :

Date :

Horaires d'ouverture et de fermeture* de la buvette : deh..... à h.....

(* fermeture au plus tard à 2 heures du matin)

2- Déclare ne pas avoir déjà obtenu pour l'année civile en cours cinq autorisations* d'ouverture de débits de boissons temporaires de 3ème catégorie.

(*à l'exception des associations sportives agréées pouvant bénéficier au titre de l'article L3335-4 du code de la santé publique, de 10 autorisations d'ouverture de débit de boissons temporaire dans des enceintes sportives)

Si la buvette est située sur la voie publique, joindre la copie de l'autorisation d'occupation du domaine public établie par les services de la Commune de Tignes.

Fait à, le

Signature

Avertissement :

Le signataire de la demande sera considéré, en toutes circonstances et vis à vis des administrations, services de police et organismes concernés, comme responsable des infractions qui seraient commises à la législation et à la réglementation afférentes au Code de la Santé publique.